

FICHE PRODUIT  
**PASSDRIVE**
**1. LA CIBLE**

- Les assurés de 21 à 75 ans justifiant d'un CRM compris entre 0.50 et 1.00.
- Les jeunes conducteurs avec ou sans expérience de conduite.

**2. LES GARANTIES**

<b>FORMULES ET GARANTIES</b>	<b>Formule 1</b>	<b>Formule 2</b>	<b>Formule 3</b>
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Vol et tentative de vol		✓	✓
Incendie - Explosion - Tempête		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Bris de glaces		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Assistance sans franchise kilométrique	✓	✓	✓
Responsabilité Civile attelage	✓	✓	✓

<b>OPTIONS</b>	<b>Formule 1</b>	<b>Formule 2</b>	<b>Formule 3</b>
Assistance sans franchise kilométrique avec véhicule de remplacement	✓	✓	✓
Protection du conducteur jusqu'à 200 000 €	✓	✓	✓
Effets Objets Accessoires Jusqu'à 1 000 €		✓	✓

### 3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)	Classes A à I	Classes J à P
	100 €	150 €
Incendie -Explosion - Tempête - Vol  Dommages tous Accidents	CLASSE	MONTANT
	A et B	170
	C et D	210
	E	230
	F	250
	G	270
	H	290
	I	300
	J	330
	K	360
	L	390
	M	430
	N	490
	O	560
P	630	
Protection du conducteur	Franchise absolue en Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique de 10%	
Franchise conducteur non dénommé (permis >= 3 ans)	750 €	
Franchise Conducteur Novice (permis < 3 ans)	1 500 €	
Catastrophes Naturelles	Franchise légale de 380 €	

## 4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

### → VEHICULE :

- Véhicule dont le **groupe est ≤ à 34 et la classe ≤ R.**  
(Groupe limité à 31 si le conducteur a moins de 25 ans ou un permis de moins de 3 ans ou qu'il ne justifie pas de 12 mois d'assurance)
- Véhicules 4 roues ≤3.5T immatriculés en France.
- Véhicule de série courante n'ayant subi aucune modification.
- Véhicule n'ayant pas subi d'interruption d'assurance de plus de 3 mois.



Le certificat d'immatriculation doit être au nom :

- du souscripteur
- de son conjoint désigné
- une société de crédit ou leasing

### → DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la saisie sur le [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

### → LES USAGES :

#### Déplacements privés

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée, à l'exclusion des trajets aller-retour du domicile au lieu de travail et de toute utilisation pour les besoins d'une profession.

#### Déplacements privés - trajets

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée et pour les trajets aller - retour du domicile au lieu de travail à l'exclusion de toute utilisation pour les besoins d'une profession.

#### Déplacements privés - professionnels

Le véhicule est assuré pour les déplacements de la vie privée, le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et les déplacements professionnels, à l'exclusion des tournées régulières.

### → SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

- Personne physique âgée de **21 à 75 ans.**
- **CRM de 0.50 à 1.00.**
- **Aucun antécédent** d'assurance exigé.
- **Ayant déclaré au maximum 3 sinistres au cours des 36 derniers mois** dont 2 non responsables et 1 matériel responsable maximum.
- Titulaire du permis de conduire européen en cours de validité (*depuis plus de 5 ans si l'assuré a plus de 40 ans*).
- Le conducteur n'a subi aucun contrôle d'alcoolémie et /ou stupéfiants positif délit de fuite, refus d'obtempérer ou de se soumettre à un dépistage au cours des 60 derniers mois.
- Au cours des 36 derniers mois, il n'a pas subi de retrait ou annulation de permis de conduire supérieur à 60 jours.
- Il n'a pas subi de nullité de contrat ou résiliation par un précédent assureur quel qu'en soit le motif au cours des 60 derniers mois.
- Domicilié en **France** Métropolitaine.

## 5. AVANTAGE ET TARIFS

### → CHEQUE FIDELITE :

Mise en place du programme **Chèque Fidélité "Bonne Conduite"** qui délivre un crédit de franchise à hauteur du tiers du montant de la franchise par an (dès la F2, sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris de glaces).

### → REMUNERATION COURTIER



#### COMMISSIONNEMENT

Taux de commission variable jusqu'à 16%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 300 €

Frais de courtage annexes de 0 à 8 €/mois

### → FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION

- Fractionnements multiples autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- Paiement à la souscription par prélèvement ou par carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1er, 5 ou le 10 du mois.

## 6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

### → RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate via le site [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com) avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels Maxi Bonus disponibles en téléchargement sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- D'avoir le choix entre plusieurs tarifs, garanties et franchises de notre gamme de produit sur un même formulaire.

### → PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :

- Disposition Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- Photocopie recto/verso du permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti.
- Photocopie de la carte grise du véhicule assuré.
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

*Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.*

→ **QUALITÉ DE LA GESTION :**

- Expertise de vos sinistres à distance afin de réduire les délais d'indemnisation (procédure Alliance Management).
- Déclarations des sinistres directement en ligne sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

## VOS CONTACTS

### SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin  
75439 Paris cedex 09

[service-commercial@sollyazar.com](mailto:service-commercial@sollyazar.com)

### GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin  
75439 Paris cedex 09

[productioniard@sollyazar.com](mailto:productioniard@sollyazar.com)  
[sinistreiard@sollyazar.com](mailto:sinistreiard@sollyazar.com)